



FFSS 75 - Association Montmartre Natation Sauvetage

Formation continue du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

MAJ : 2025

CPF : Non éligible

Public concerné : Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance :
Principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine).

Prérequis

- Être titulaire du BNSSA
- Être titulaire du certificat de compétences de premiers secours en équipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue.
- Être reconnu apte médicalement (certificat médical type avec le modèle)

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite. Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Programme de la formation

↳ Techniques de sauvetage aquatique :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| • approche du noyé | • maintien de la victime |
| • prise de la victime au fond | • remorquage |
| • remontée à la surface | • sortie de l'eau |
| | • parades aux prises du noyé |

Les points forts de la formation : Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

Type de parcours : Collectif

Résultats attendus de la formation : Maintenir ses compétences de sauveteur aquatique

Information sur l'admission

Construction tarifaire - Inscription individuelle - FC BNSSA + FC PSE 1

- Financement personnel : 305 euros
- Prise en charge (OPCO, collectivité, entreprise, association...) : 385 euros
- Compte personnel de formation : Non éligible

Construction tarifaire - Inscription individuelle - FC BNSSA

- Financement personnel : 220 euros
- Prise en charge (OPCO, collectivité, entreprise, association...) : 300 euros
- Compte personnel de formation : Non éligible

Construction tarifaire - Inscription en groupe - FC BNSSA + PSE 1 et FC BNSSA

- Nous contacter directement au 09.72.60.35.58 ou sur amns.secretariat@gmail.com.

Frais de certification : Inclus avec les frais pédagogiques

Frais additionnels : Repas à la charge du stagiaire

Déroulement de la formation : Horaires fixes et définis

Formation en présentiel ou à distance : présentiel uniquement

Durée : 25 heures de face à face pédagogique réparties sur une période de 15 jours à 8 mois.

Rythme de la formation

- | | |
|--------------|---------------|
| • En journée | • Le week-end |
| • En soirée | • Temps plein |
| • En semaine | |

Modalités d'évaluation : Examen final organisé par l'association (2 épreuves pratiques 1 : 100 m apnée ; épreuve 3 : secours à la victime en milieu aquatique)

Modalités d'entrées ou de sorties : à dates fixes

Délais d'accès à la formation : A la confirmation, par mail, de la conformité des documents et des coordonnées réceptionnés.

Modalités pédagogiques adaptée aux personnes en situation de handicap : aucune disposition réglementaire prévue

• Votre inscription s'effectue directement sur le lien « Participer » • Suite à votre inscription, un contrôle des pièces transmises et des coordonnées renseignées sera fait. Un mail de confirmation vous sera envoyé par l'Association Modalités d'admission : Être apte médicalement (Transmettre le certificat type BNSSA) Poursuite après le diplôme • Se former au PSE 2 • Devenir MNS en passant le BPJEPS AAN	Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap : Oui, après entretien avec le référent handicap et accord de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. URL de l'action : https://amns.fr/formation-continue-bnssa/ Services annexes • Restauration : micro-onde, restauration à proximité • Hébergement : Hôtels à proximité • Transport : Arrêt de métro et arrêt de bus à moins de 150m Documents remis en fin de stage • En cas de réussite, attestation de formation continue du BNSSA
---	--

La FFSS 75 - AMNS dispense d'autres formations aquatiques et de secourisme.

NOS FORMATIONS AU SECOURISME

PSC1 : grand public

PSS1 : entraîneur et

accompagnateur sportif

PSAJ : animateur d'accueil
collectif de mineurs

PSE1 : secouriste

PSE2 : équipier secouriste

FO PSC : formateur

FO PS : formateur

NOS FORMATIONS AQUATIQUES

BSB : Surveillant de Baignade

BPJEPS AAN : Maître Nageur

